

# CHAPITRE XXI.—RESTAURATION DE L'APRÈS- GUERRE ET RÉTABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS

## SYNOPSIS

	PAGE		
<b>Partie I.—Exploration du domaine par les gouvernements fédéral et provinciaux.....</b>	<b>758</b>	SECTION 1. PROGRÈS DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE EN VUE DU SOIN DES ANCIENS COMBATTANTS..	776
SECTION 1. ORGANISATION DU FÉDÉRAL POUR EXPLORER LE DOMAINE.....	758	SECTION 2. INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT ET ALLOCATIONS DE RÉTABLISSEMENT DANS LA PRÉSENTE GUERRE.....	779
SECTION 2. PROGRAMME COURANT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL RELATIVEMENT À LA RESTAURATION.....	767	SECTION 3. LE SYSTÈME DES PENSIONS TEL QU'IL S'EST DÉVELOPPÉ AU CANADA.....	779
SECTION 3. PROGRAMMES DE RESTAURATION DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX.....	769	SECTION 4. RÉINTÉGRATION DANS LA VIE CIVILE.....	782
<b>Partie II.—Organisation administrative en vue de la réadaptation des anciens combattants.....</b>	<b>776</b>	SECTION 5. TRAITEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS BLESSÉS ET MALADES	793
		SECTION 6. ASSURANCE DES ANCIENS COMBATTANTS.....	797

Dès décembre 1939, le Gouvernement instituait un comité spécial du Cabinet sur la démobilisation et le rétablissement "pour recueillir une documentation sur les problèmes qui surgiront de temps à autre de la démobilisation et du licenciement des soldats de l'armée canadienne, étudier mûrement ces problèmes et faire rapport en ce qui concerne le rétablissement desdits soldats dans la vie civile." Ainsi, même avant que la guerre eût duré bien des mois, les problèmes économiques inhérents à une guerre totale et à la paix qui s'ensuivrait étaient prévus dans la mesure où il était possible de le prévoir. En février 1941, les attributions de ce Comité du Cabinet furent étendues à toutes les phases de la restauration dont la nécessité avait été démontrée à mesure que la guerre avançait. Plus récemment encore la direction de toutes les études sur la restauration a été confiée au Premier Ministre en sa qualité de Président du Conseil Privé.

Les attributions des multiples comités consultatifs, créés de 1940 à 1943 pour étudier les aspects particuliers des problèmes en jeu, font ressortir la corrélation qui existe entre la démobilisation et le rétablissement des effectifs militaires, la démobilisation de l'industrie de guerre et la restauration économique de l'après-guerre en général. Les problèmes relatifs au rétablissement des anciens soldats font partie du problème général de la restauration de l'après-guerre, car les programmes de démobilisation et de rétablissement seuls n'offrent rien qui assure que des situations attendront les anciens soldats licenciés. C'est ici particulièrement que la restauration de l'après-guerre se noue avec les projets de rétablissement.

Pour ces raisons, le présent chapitre est conçu de façon à embrasser tout le sujet, bien qu'il soit divisé en deux parties distinctes: La partie I englobe tout le sujet, traitant du domaine intégral de la restauration de l'après-guerre, y compris les programmes de démobilisation et de rétablissement en ce qu'ils touchent à la restauration en général et dans la mesure des recherches et des études entreprises par les gouvernements fédéral et provinciaux. La partie II est limitée au rouage administratif national mis sur pied par le Gouvernement fédéral au cours des quelques der-